

## Appel à projets TIRIS Formation « MINOR PROGRAMS » 2023

<p><b>DISPOSITIFS ATTENDUS</b></p>	<p>Plusieurs types de certificats interdisciplinaires et inter-sciences pourront être proposés aux niveaux Licence, Master ou Doctorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des <b>certificats d'ouverture</b> accessibles à tous (Licence, Master et Doctorat) en complément d'un diplôme</li> <li>• Des <b>certificats de renforcement</b> : principalement au niveau Licence pour les étudiants qui ne s'orientent pas vers une poursuite en Master, afin de favoriser leur insertion dans un secteur professionnel clairement identifié</li> <li>• Des <b>certificats ciblés</b> construits comme un ensemble progressif de modules certifiants aux niveaux Master ou Doctorat à visée professionnalisante (y compris recherche)</li> </ul>
<p><b>APPRENANTS VISES</b></p>	<p>Les projets s'adressent à tous les étudiants du site (y compris les Villes Universitaires d'Equilibre) et devront expliciter le nombre et le profil des apprenants visés. Ils décriront également les moyens utilisés pour gérer l'hétérogénéité des publics (notamment en termes de pré-requis).</p>
<p><b>ATTENDUS</b></p>	<p>Les projets, s'inscrivant dans la dynamique TIRIS, doivent être interdisciplinaires et donc être portés par des équipes pédagogiques issues de disciplines différentes (attestées par des "groupes de discipline" des sections du CNU différents).</p> <p>Les contenus des modules doivent s'inscrire dans l'un des 3 piliers de TIRIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et favoriser la vie en bonne santé et le bien-être</li> <li>• Comprendre le changement global et son impact sur les sociétés</li> <li>• Accélérer les transitions durables : mobilité, énergie, ressources et mutations industrielles</li> </ul> <p>Les modules certifiants proposés sont de 3 ECTS minimum.</p> <p>Les projets déposés devront préciser les modalités pédagogiques utilisées et montrer comment ils s'intègrent dans l'offre du site, notamment en termes de cohérence et de complémentarité.</p>
<p><b>LIVRABLES</b></p>	<p>Phase 1 : lettre d'intention décrivant le contenu du projet et mentionnant la description des équipes pédagogiques impliquées, les dispositifs de formation proposés (dont modalités pédagogiques) et les publics concernés (nombre, profils).</p> <p>Phase 2 : Dossier type</p>
<p><b>NATURE DES FINANCEMENTS</b></p>	<p>Montant financé <b>50 000 € TTC au maximum</b> par projet</p> <p>Sont éligibles : les dépenses d'équipement ou de fonctionnement pédagogique (matériels, consommables), les dépenses de personnel induites par la dispense des formations (heures de cours complémentaires ou vacations d'enseignement), les frais de missions...</p> <p>Les dépenses correspondant à la masse salariale d'ingénieurs pédagogiques <b>sont exclues</b> car l'accompagnement des porteurs de projet sera assuré par les ingénieurs de la Cellule d'Innovation Pédagogique de TIRIS.</p>
<p><b>DUREE DES PROJETS</b></p>	<p>5 ans au maximum</p>
<p><b>PROCEDURE</b></p>	<p>Chaque lettre d'intention déposée doit être signée par le directeur des composantes des équipes pédagogiques mobilisées dans le montage du dossier et le VP Formation et Vie Étudiante (ou leurs équivalents) des établissements impliqués.</p>

	<p>Le dossier définitif doit être signé par le directeur des composantes impliquées et avoir reçu un avis favorable des CFVU (ou équivalent) des établissements impliqués.</p> <p>Les dossiers définitifs déposés seront examinés par le Comité de Programme TIRIS Formation.</p>
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Complémentarité par rapport à l'offre du site</li><li>• Adéquation avec les piliers de TIRIS</li><li>• Diversités des groupes de discipline des équipes pédagogiques</li><li>• Innovation pédagogique notamment permettant l'adaptation aux usagers accueillis (localisation, pré-requis)</li><li>• Nombre, profil et diversités des usagers accueillis (diversité des profils académiques dont nombre d'établissements d'inscription)</li><li>• Adéquation à des besoins de recrutement (pour les modules certifiants à visée professionnelle)</li></ul>
<b>VALIDATION PAR LES INSTANCES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le dossier définitif devra avoir reçu l'avis favorable des CFVU (ou équivalent) des établissements impliqués avant d'être soumis.</li></ul>